

RAPPORT 2024-2025 DU COLLÈGE BORÉAL SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Présenté au

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)

Le 2 septembre 2025



Higher Education
Quality Council
of Ontario



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

An agency of the Government of Ontario

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport annuel sur la liberté d'expression (1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025)

Ainsi que cela était indiqué dans les notes de service du 14 décembre et du 12 septembre 2018 du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, chacun des collèges et des universités subventionnés par des fonds publics de la province doit dresser un rapport annuel sur la mise en œuvre d'une politique en matière de liberté d'expression. Veuillez utiliser le présent modèle pour préparer ce rapport; vous pouvez à votre discrétion annexer d'autres documents ou des renseignements propres à votre établissement.

Les rapports annuels sur la liberté d'expression préparés par les collèges et les universités seront des documents publics et doivent respecter les obligations en matière de protection de la vie privée. Veuillez déclarer les événements ou incidents qui se sont produits entre le **1^{er} août 2024** et le **31 juillet 2025**.

Les rapports doivent être affichés sur le site Web des établissements et être soumis au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) d'ici le **2 septembre 2025**.

Veuillez soumettre le rapport annuel de votre établissement et le lien vers le rapport sur votre site Web à submissions@heqco.ca. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le COQES à la même adresse électronique.

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2024? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

Nous confirmons que notre politique B 09 sur le maintien du droit à la liberté d'expression a été révisée au cours de la période de référence. La dernière fois que notre [politique](#) a été modifiée est donc le 22 octobre 2023, selon le cycle qui était prévu. Aucun changement majeur n'a été entraîné par cette révision. La prochaine date de révision de cette politique est prévue pour 2028. Sachez que cette politique est disponible sur notre site web et donc accessible au public.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Collège Boréal

À l'intention du bureau des Ressources humaines

21, boulevard Lasalle

Sudbury, Ontario, P3E 6B1

705 560 6673 | 1 800 361 6673

ressourceshumaines@collegeboreal.ca



Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

La façon dont nous planifions et accueillons les événements en tant que collège est une collaboration entre tous les campus et sites d'apprentissage et est assumée par nos cadres dans ces campus en partenariat avec notre équipe de services physiques et de sécurité. Le collège dispose également de services et d'infrastructures de sécurité essentiels qui comprennent, entre autres, des agents de sécurité, des caméras et des téléphones d'urgence. Au cours des deux dernières années, nous avons complété un retour régulier à des opérations plus normales avec un retour intégral à la tenue d'événements et d'activités.

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Aucune plainte n'a été documentée durant la période.

Entre le **1^{er} août 2023** et le **31 juillet 2024**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

S/O

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

S/O

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

S/O

Section C : Données sommaires

Veuillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	0
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	0



Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	0
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	s/o

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus entre Le **1^{er} août 2024** et le **31 juillet 2025**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

Cette année, la Vie étudiante a de nouveau organisé environ 300* initiatives pour la communauté étudiante sur ses campus et sites.

*Ceci exclut les activités récurrentes au Centre sportif de Sudbury dont: - les cours laboratoires académiques -les pratiques régulières des équipes intercollégiales et récréatives (divers blocs 5 jours/semaine (volleyball, badminton, soccer et basketball , yoga, circuit d'entraînement, afro danse etc), -les matchs à domicile de la saison de volleyball intercollégial (9) -les tournois de recrutement (1 badminton et 1 volleyball) ainsi que les dates récurrentes où un même organisme a fait une demande sur plusieurs dates/temps (ex : l'équipe de basketball Sudbury 5 ou les clubs locaux Northern Chill volleyball)

Ceci exclut aussi les sorties hors campus et les activités provenant des événements spéciaux.

Commentaires de l'établissement (Le cas échéant).

s.o.

À propos

Créé à Sudbury en 1995, le Collège Boréal est un établissement de formation et d'enseignement postsecondaire de langue française qui œuvre au développement et à l'épanouissement des diverses collectivités ontariennes qu'il dessert.

À travers ses sept campus et 37 sites répartis dans 27 collectivités, le Collège Boréal offre une expertise de haut niveau en matière de formation postsecondaire, de formation de base, d'apprentissage, de services aux immigrants, de services d'emploi, de formation sur mesure et de recherche appliquée.

Pour en savoir davantage

Pour en apprendre davantage sur nos programmes et services, consultez le site Web www.collegeboreal.ca, la page [Facebook](#), ou le compte [Twitter](#).